

**Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 19 avril 2024 à Beauraing**

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

---

**Huis clos**

1. Pompier volontaire - Non-renouvellement de nomination - Audition de l'agent

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination du sapeur X à partir du 7 juillet 2024.

**Séance publique**

2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars 2024.

3. Compte 2023 - Approbation

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'approuver le Compte 2023 de la Zone de Secours DINAPHI, qui restera annexé à la présente délibération.

4. Centrale de marché Province de Namur - Adhésion

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de marquer son accord sur son adhésion à la centrale d'achat de la Province de Namur et de marquer son accord sur la convention.

5. Recrutement capitaine professionnel par mobilité – Vacance, profil, épreuves, jury

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de déclarer vacant un poste de capitaine professionnel et d'y pourvoir par mobilité ; De valider la description de fonction et l'appel à candidature annexés en imposant comme condition complémentaire la détention du certificat PREV-2 uniquement ; D'approuver le règlement relatif à l'épreuve de mobilité de capitaine professionnel et à la composition du jury ; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures dans les meilleurs délais et de pourvoir aux postes de membres du jury tel que décidé à l'article 3.

6. Transfert de personnel opérationnel vers du personnel ambulancier – Réserve, jury, épreuves

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de lancer un appel à candidature pour constituer une nouvelle réserve de transfert de personnel de pompier volontaire vers secouriste-ambulancier non-pompier volontaire ; De fixer les conditions et la description de fonction suivant le document annexé à la présente décision ; D'approuver le règlement relatif à l'épreuve de transfert de pompier volontaire vers secouriste-ambulancier volontaire et à la composition du jury ; De valider l'appel à candidatures tel que proposé ; De charger le Collège de lancer l'appel à candidatures et de pourvoir aux postes de membres du jury tel que décidé à l'article 3.

7. Personnel professionnel – Opt-out – Prestations admissibles

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'accepter que les heures supplémentaires liées à toutes les prestations d'intervention ou de garde en caserne soient admissibles dans le cadre d'une convention d'opt-out, et donc rémunérées au lieu d'être récupérées, à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024 ; De faire appliquer ces nouvelles dispositions aux membres du personnel qui ont déjà signé une convention individuelle.

8. Promotion sergent volontaire – Désignation jury

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner les personnes qui composent le jury d'examen pour la promotion au grade de sergent-pompier volontaire.

9. Promotion sergent professionnel – Désignation jury

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner les personnes qui composent le jury d'examen pour la promotion au grade de sergent-pompier volontaire.

10. Statut administratif du personnel administratif et logistique – Modifications

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de modifier le statut administratif applicable au personnel administratif et logistique de la zone.

11. Statut pécuniaire du personnel administratif et logistique – Modifications

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de modifier le statut pécuniaire applicable au personnel administratif et logistique de la zone ; De fixer l'entrée en vigueur des modifications au premier jour suivant son approbation par les autorités de tutelle ; De charger le service des Ressources Humaines d'informer le personnel et de transmettre à chaque membre un exemplaire des modifications adoptées.

## **Huis clos**

### **12. Nomination définitive sapeur-pompier professionnel**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre définitif comme sapeur-pompier professionnel Monsieur X à la date du 1er avril 2024.

### **13. Renouvellement de nomination - Sergent volontaire**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sergent volontaire au poste de Vresse-sur-Semois, au 1er juillet 2024.

### **14. Renouvellement de nomination - Caporal volontaire**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, Caporal au poste de Gedinne, au 1er juillet 2024.

### **15. Renouvellement de nomination - Caporal volontaire**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, Caporal au poste de Gedinne, au 1er juillet 2024.

### **16. Renouvellement de nomination - Sapeur volontaire**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur au poste de Couvin, au 7 juillet 2024.

### **17. Renouvellement de nomination - Sapeur volontaire**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de renouveler pour une période de 6 ans la nomination de l'agent X, sapeur au poste de Gedinne, au 1er juillet 2024.

### **18. Nomination effective secouriste-ambulancier non-pompier volontaire**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, le secouriste-ambulancier non-pompier volontaire X au 1er avril 2024.

### **19. Désignation à une fonction supérieure - Sergent volontaire f.f.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner le caporal-pompier X au grade de Sergent pour une durée de 6 mois à partir du 1er mai 2024.

### **20. Désignation à une fonction supérieure - Sergent volontaire f.f.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner le caporal-pompier X au grade de Sergent pour une durée de 6 mois à partir du 1er mai 2024.

### **21. Désignation à une fonction supérieure - Sergent volontaire f.f.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner le caporal-pompier X au grade de Sergent pour une durée de 6 mois à partir du 1er mai 2024.

### **22. Désignation à une fonction supérieure - Sergent volontaire f.f.**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de désigner le caporal-pompier X au grade de Sergent pour une durée de 6 mois à partir du 1er mai 2024.

### **23. Recrutement secouriste- ambulancier non-pompier volontaire - Admission en stage**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'admettre en stage de recrutement de secouriste-ambulancier non-pompier le candidat X, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1er juillet 2024 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

### **24. Cumul d'activités – Pompier professionnel**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide d'autoriser le Lieutenant professionnel X à exercer l'activité complémentaire de sapeur-pompier ambulancier volontaire au sein d'une autre zone de secours, pour une durée de 4 ans.

### **25. Recours au Conseil d'Etat - Information**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par Monsieur X contre la décision du Conseil de zone du 19 janvier 2024 ; De prendre acte de la décision du Collège du 5 avril 2024 mandatant Maître PALATE pour nous représenter en cette affaire.

### **26. Recours au Conseil d'Etat - Information**

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte du recours au Conseil d'Etat introduit par Monsieur X contre la décision du Conseil de zone du 19 janvier 2024 ; De prendre acte de la décision du Collège du 5 avril 2024 mandatant Maître PALATE pour nous représenter en cette affaire.

27. Décision du Conseil d'Etat – Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de l'arrêt du Conseil d'Etat annulant la décision n° 22 du Conseil de zone du 10 novembre 2023.

28. Décision du Conseil d'Etat – Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de l'arrêt du Conseil d'Etat annulant la décision n° 23 du Conseil de zone du 10 novembre 2023.

29. Décision du Conseil d'Etat – Information

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de zone décide de prendre acte de l'arrêt du Conseil d'Etat du 16 avril 2024 annulant la décision n° 24 du Conseil de zone du 10 novembre 2023.

La Secrétaire de zone,  
Sandrine DUMONT



Le Président  
Pascal JACQUIEZ

